L'Echo de Manitoba.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, AVRIL 7, 1898. No 10.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - $1.00
Europe (compris le port) - 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne - 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

Le Senat est mort

Le sénat vient de rejeter le bill relatif au contrat Mann-Mackenzie; mais en obéissant à l'esprit de fanatisme qui a toujours distingué le "Tory committee" (ainsi que l'écrivait déjà le vieux chef McKenzie en 1878) il a atteint un but diamétralement opposé à celui qu'il poursuivait.

C'est notre intime conviction et aussi notre espoir, que jamais le Sénat ne se relèvera de la chute profonde qu'il vient de faire. Le peu d'influence qu'il conservait sur le peuple s'est envolé définitivement, il a signé lui-même sa condamnation à mort.

C'était un mourant qui agonisait, sa voix expirante ne sera plus entendue de la nation.

Ce n'est jamais en vain qu'on entre en lutte avec tout un peuple, et ici, le peuple canadien tout entier est en jeu.

Que diriez-vous, si les Etats-Unis profitant de leur position territoriale, de l'absence de communication directe entre le Dominion et sa colonie, pesait de tout son poids sur ses nationaux qui sont en majorité au Klondyke pour les pousser à méconnaître la suzeraineté britannique ?

Et pourtant les avertissements ne lui ont point fait défaut, temoin, la résolution du "Board of Trade" de Montréal qui compte pourtant pas mal de conservateurs et non des moindres.

Ceux qui ont signé cette délibération sont des patriotes qui savent imposer silence à l'esprit de parti dès que l'intérêt du pays est en jeu.

Pour les sénateurs, ils n'ont pas même eu la franchise de leur opinion, ils ont voulu leurrer le public avec une prétendue délégation de mineurs.

Mais ce monsieur Livernach, ce reporteur de journaux américains, qui a quitté le Yukon en décembre dernier parait difficilement avoir pu prendre à cette époque l'avis des mineurs, sur une question qui alors n'existait pas.

C'est une palidonie qui serait risible si tout un pays ne devait point en souffrir.

Ils ont voulu enterrer le bill, ces messieurs du Sénat ...., écoutez ces glas qui sonnent à tous les clochers du Dominion, c'est leur propre enterrement que clament ces voix d'airain :

Le Sénat s'est tué,
Le Sénat est mort.

LES VIEILLES NULLITES

Le projet relativement à la construction du chemin de fer au Yukon, a été rejeté au sénat par un vote de 52 contre 14.

Ça été purement un division de partis : conservateurs contre libéraux.

Qu'on y songe bien, dans une chambre composée de 81 membres, on n'y compte que 14 sénateurs appartenant au parti libéral. On voit de suite la position impossible dans laquelle se trouve placée l'administration Laurier.

celle qui rencontrerait le plus l'approbation du public, serait de rendre le sénat électif.

Le mandat d'un sénateur pourrait être de dix ans, mais la moitié du sénat au moins devrait aller devant le peuple tous les cinq ans.

De cette manière, nous aurions un corps représentatif au lieu d'une chambre composée de vieilles incapacités dont la grande majorité est, depuis longtemps, tombée en enfance.

bile que Sir Charles Tupper ne l'a été aux Communes.

On conçoit facilement que la décision du sénat eut été bien plus effective—au point de vue du parti conservateur—si le projet Macken zie & Mann n'avait été défait au sénat que par une demi-douzaine de votes ; tandis que la solidification du vote conservateur démontre clairement que la mesure du gouvernement n'a été rejetée que par pur esprit de parti.

Nous ne ferons pas l'injure au

Route du Yukon.

Whip

Le Senat : Toi . . . Canayen . . . tu passeras pas.
Le peuple Canadien : Range toi, Maringouin, ou je t'ecrase.

Naturellement les octogénaires n'ont été guidés que par le devoir qu'il leur incombait.

A leur âge on ne pourrait être mu par d'autre motif que celui de la conscience.

Il est cependant bien remarquable, qu'à part un seul conservateur, tous les autres sénateurs torys on voté dans le même sens, c'est-à-dire contre la mesure du gouvernement.

Lorsqu'on atteint l'âge de l'infirmité, il paraitrait que la conscience d'une seule personne s'impose à celle des autres.

Le devoir du sénat était d'embarrasser le gouvernement Laurier; les sénateurs ont été créés avec cet objet en vue, et sous ce rapport du moins, il est incontestable qu'ils ont rempli leur mission d'une manière absolument consciencieuse.

Mais, l'unanimité avec laquelle ils on enregistré leur vote, est bien propre à faire concevoir de quel côté penche leur conscience.

Si au moins, elles se fussent divisées, on aurait pu croire que ces vieilles nullités avaient décidé sur le mérite de la question qu'elles étaient appelées à considérer, mais la manière inique dont elles ont traité le projet Mackenzie & Mann ne laisse aucun doute sur le fait que la conscience d'une sénateur tory est synonyme de partisan.

La conduite du sénat, dans cette circonstance, fournit à Sir Wilfrid, l'occasion de demander des réformes au gouvernement impérial afin de permettre au gouvernement fédéral de mettre la chambre-haute d'une composition plus en harmonie avec les désirs du peuple.

Enfin, à quoi sert de faire des élections pour le choix des députés et d'un Exécutif, si on permet à un groupe de partisans d'entraver leurs actions ?

Plusieurs modifications ont été suggérées, mais nous croyons que

Sir Wilfrid Laurier, ne pourrait avoir une meilleure opportunité et une plus belle cause pour en appeler au peuple. Le verdict de la nation serait indubitablement pour la condamnation et l'écrasement du sénat.

Le gouvernement croyons-nous, se sent bien disposé à dissoudre les chambres de suite, mais d'un autre côté, comme le dit l'Hon. M. Mills, adopter ce procédé serait ajouter trop d'importance à un corps qui n'a aucune responsabilité.

Puisque le sénat veut absolument se rendre hostile à la chambre populaire, pourquoi donc cette dernière ne prendrait-elle point des mesures de représaille ?

Pourquoi ne pas supprimer leurs pages, leur salle de lecture, leurs appartements privés, enfin tout le luxe dispendieux dont sont entourés ces infirmes ?

Nous concevons qu'un tel procédé semblerait arbitraire, mais pourquoi entretenir des égards envers des gens qui ne se gênent point d'avouer publiquement que leur conscience, c'est de créer des embarras à une administration qui a la confiance entière du pays ?

Le sénat était en mesure de se rendre populaire, il n'avait qu'à rejeter la responsabilité du projet de la voie ferrée au Yukon, sur les Communes, dont les membres sont directement responsables au pays. Mais non ; les sénateurs ont préféré se moquer de l'opinion publique qui ne peut les atteindre.

Ils se sont rendus coupables d'un acte de partisan qui ne manquera pas de faire surgir des cris de désapprobation de l'Atlantique au Pacifique.

M. Bowell a cru faire un coup d'état en réunissant toutes les forces conservatrices du sénat dans le seul but de satisfaire sa sotte vanité, mais il a été encore moins habile

sénat, d'ajouter foi à ce qui se dit ouvertement dans les couloirs de la Chambre : Que l'or américain a agi sur la conscience de ses membres, parce que nous sommes bien convaincus que l'étroitesse d'esprit, l'incapacité, et la stupidité ont seuls dicté la ligne de conduite qui a été suivie.

Tous les sénateurs, sans aucune exception, se sont déclarés en faveur du projet du chemin de fer au Yukon. mais il est tout-à-fait étonnant et d'une grande signification, qu'il ne soit point venu à l'idée d'aucun d'entre eux d'amender la mesure de manière à rencontrer leur vue. Non, leur conscience était tendue vers un seul but, celui de tuer le projet malgré qu'ils aient professé leur grande anxiété d'aider le gouvernement dans son intention louable de construire un chemin de fer au Klondyke.

De graves complications peuvent surgir de l'acte arbitraire dont les sénateurs torys viennent de se rendre coupables.

Le Canada va perdre un commerce d'une vingtaine de millions de piastres et plaise à Dieu qu'aucun malheur n'arrive dans ce pays. Sur le sénat repose toute la responsabilité de ce que l'avenir nous réserve en fait d'événements malheureux.

Le gouvernement a fait son devoir ; il a cherché à développer les ressources de ce territoire et il a pris tous les moyens à sa disposition pour déjouer les desseins de nos voisins qui tournent un œil convoiteur vers ce pays. Le sénat a mis des entraves ; qu'il en prenne la pleine responsabilité.

Mais si des complications sérieuses s'en suivent, le peuple ne sera pas lent à accentuer d'une manière sensible, son indignation déjà fortement prononcée.

L'ECHO DE MANITOBA.

Sera publié tous les jeudis à commencer du 10 février inclusivement.

Par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Toutes communications devront être addressée à

L'ECHO DE MANITOBA,
BOITE 1309,
WINNIPEG, MAN.

CORRESPONDANCE.

Nous recevons la correspondance suivante; nous nous ferons toujours un plaisir de publier les correspondances que l'on voudra bien nous adresser, tout en déclinant toute responsabilité à cet égard.

Ste-Anne des Chênes.

A M. le rédacteur de L'ÉCHO.

MONSIEUR,

Notre conscience nous oblige de protester contre des faits, contre lesquels nous ne pouvons rien, vu que le fanatisme de quelques-uns secondé par la faiblesse de certains autres, crée dans notre paroisse une sorte d'oppression intolérante.

Il a plu à notre conseil de voter dernièrement une augmentation de $50 sur le traitement alloué au secrétaire de la municipalité.

Ce monsieur, ai-je besoin de vous le dire est un des piliers du parti conservateur ; pilier bancal, il est vrai.

Cette augmentation qui n'est nullement justifiée par la situation pécuniaire de M. le secrétaire est d'autant plus surprenante qu'il eut été au contraire, facile de trouver un homme compétent qui aurait rempli ces mêmes fonctions à meilleur compte.

C'est une singulière façon de gérer les intérêts de la paroisse n'est-ce pas !

D'ailleurs l'esprit de passion qui caractérise nos adversaires ne perd pas une occasion de s'exercer.

Ils viennent de nous en donner une preuve par la campagne menée contre un des nôtres qui se propose d'établir un hôtel à Ste-Anne.

On a tout mis au jeu pour essayer de faire avorter ce projet qui ne peut qu'être des plus profitables aux intérêts de la paroisse tant, au point de vue du commerce que de la moralité.

Mais nous espérons bien qu'ils en seront pour leurs frais.

LA JUSTICE.

TRISTESSE D'AIMER.

Les pommiers ont des airs d'ancêtres ;
J'ai dit au pommier en pleurant :
" Est-il dans le destin des êtres
D'aimer qui point ne vous le rend ?"
Et les pommiers, hochant la tête,
Ont fait neiger comme un linceul,
Les fleurs de leurs rameaux en fête
Sur mon cœur lassé d'être seul.

Le torrent sait comme on oublie ;
J'ai dit au torrent tristement :
" D'une tendresse ensevelie
Je veux apaiser le tourment."
Et le torrent, montrant les pierres,
Où se meurtrissait chaque flot,
Sembla, sur un lit de paupières,
Rouler un éternel sanglot.

Les étoiles sont des heureuses ;
J'ai dit aux étoiles des cieux :
" Séchez mes larmes douloureuses
Sous le baiser de vos grands yeux."
Et les étoiles, de leurs flammes
Soudain ravivant la clarté,
J'ai compris que c'étaient des âmes
Qui brûlaient pour l'éternité.